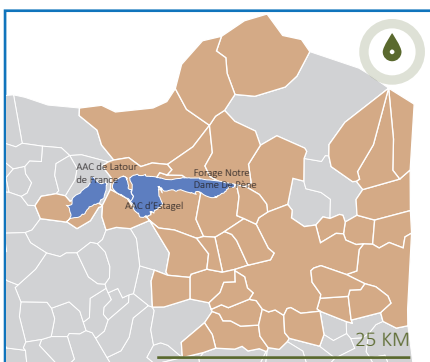


Zones de protection des captages de Latour de France, d'Estagel et de Cases-de-Pène



TERRITOIRE

- Pyrénées-Orientales (66)
- 6 578 habitants alimentés par les captages prioritaires
- Masse d'eau souterraine
Nappe de la plaine du Roussillon et Karst des Corbières
- Principalement de la viticulture
Rendement moyen de 27hℓ/ha
- 60 agriculteurs en contrat MAEC en 5 ans
- Présence de molécules herbicides (triazines) et de ses métabolites (DEDIA) dans les eaux souterraines
- Captages prioritaires Grenelle et SDAGE



- Zone de protection
- Communauté Urbaine de Perpignan PMM



Plaine alluvionnaire de l'Agly, Espira-de-l'Agly

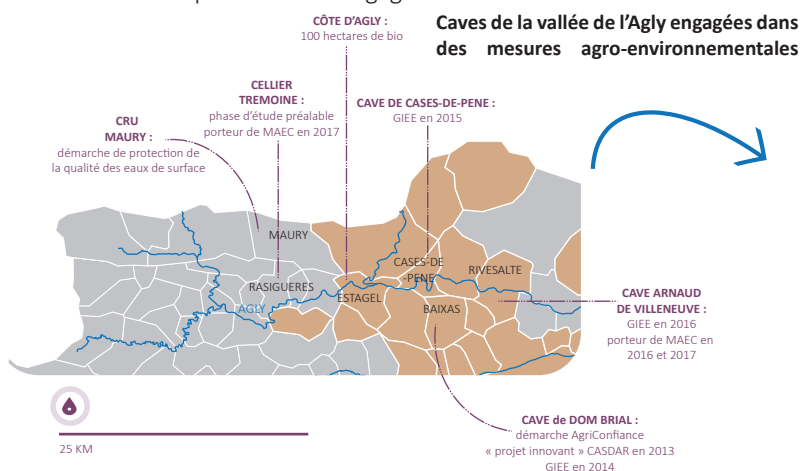


Forage dans le Karst, Cases-de-Pène

Au vu d'un taux trop élevé de pesticides détecté dans ses forages, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, PMM, a entrepris un programme d'actions pour reconquérir la qualité de l'eau des captages prioritaires d'Estagel, de Cases-de-Pène, d'Espira-de-l'Agly et de Latour de France. PMM a pensé une **politique de l'eau globale et innovante** afin de pouvoir mobiliser des moyens importants. Une stratégie collective a été mise en place, les actions ne se limitent pas aux AAC, mais à l'ensemble du territoire. Les 36 communes participent donc, à alimenter un **fond de solidarité**. Les captages prioritaires sont les projets pilotes, qui permettent de décliner une stratégie et de comprendre comment protéger la ressource eau.

ACTIONS AGRICOLES

ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES PORTEUSES DE PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX : PMM s'est appuyée sur les structures économiques (caves) de la vallée de l'Agly pour mettre en œuvre son programme d'action. Elles sont apparues comme des associées remarquables sur les opérations de reconquête de la qualité de l'eau (ilots de confusion sexuelle, MAEC). Aujourd'hui, presque 100 % des structures économiques de la vallée portent des projets environnementaux (exemple : en 2012 PMM a rédigé le projet de réduction des intrants pour la Cave de Dom Brial). PMM leur apporte un soutien financier lors des études environnementales et réalise de l'ingénierie de projet. L'objectif pour la communauté urbaine est de permettre aux structures économiques de valoriser économiquement leur engagement environnemental.



Mise en place d'un couvre-sol de féveroles dans les vignes d'Espira-de-l'Agly

SENSIBILISATION DES AGRICULTEURS : la communauté urbaine a mis en place deux projets de journaux écrits par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales. Un journal trimestriel « agr'eau info » qui informe sur la protection de la ressource en eau et un journal distribué lors des campagnes de traitements « phyt'eau info » (100% technique).

SUIVI ÉCOLOGIQUE DES PARCELLES : PMM, en partenariat avec le groupement ornithologique du Roussillon et la cave de Dom Brial, réalise des diagnostics pour suivre l'**évolution de la biodiversité** sur les parcelles réduisant les intrants. Les diagnostics sont effectués à N+3 et N+5 et permettent de mettre en évidence la corrélation entre le changement des pratiques agricoles et la présence des espèces animales (reptiles, oiseaux).

ACTIONS JEVI

CHARTER 0 PHYTO : PMM a été initiatrice dans la mise en place d'une charte environnementale sur les zones non-agricoles. Des 2013, la communauté urbaine lance un premier projet et en 2015, elle s'engage dans la charte régionale « Objectif Zéro Phyto dans nos villes et villages ». **19 communes** ont ainsi reçu le label « Objectif zéro phyto » remis par la FREDON LR (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) qui récompense les engagements pris par les municipalités en matière de réduction de l'usage des pesticides. PMM leur met à disposition un conseiller technique JEVI (Jardins Espaces Verts et Infrastructures), elle a financé la formation certi-phyto de plus de 100 agents des services techniques et organise des formations thématiques (gestion des herbes dans les cimetières, gestion différenciée).



1 La DEDIA est un métabolite de 2nde génération des triazines (herbicides). Il s'agit d'un résidu issu de la dégradation des triazines dans les sols.

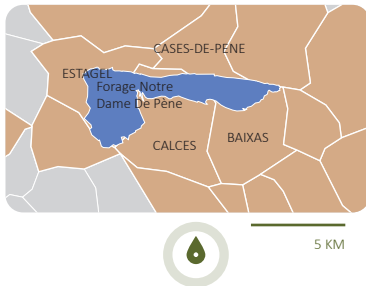
FINANCEMENTS

FOND DE SOLIDARITÉ : les ressources en eau du territoire se trouvent dans les nappes de la plaine du Roussillon et dans le Karst des Corbières (le karst est une ressource stratégique pour renforcer et sécuriser l'AEP de Perpignan et son agglomération). En tant que bien patrimonial et au titre de la responsabilité partagée entre l'amont et l'aval, sa gestion nécessite la participation de l'ensemble de la communauté urbaine.

PMM s'est donc engagée dans une politique globale de préservation. Pour sécuriser l'AEP, elle a décidé de mutualiser les coûts de protection par la mise en place d'un fond de solidarité.

En annexant 2 centimes/m³ d'eau sur les factures d'eau des 260 000 habitants un fond de solidarité de 320 000€/an a été créé.

L'ensemble de la communauté urbaine et les acteurs locaux ont financés les études et la mise en œuvre du programme d'action de protection des aires d'alimentations de captages prioritaires avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui finance jusqu'à 80% du montant des actions.



Gestion communautaire de la ressource en eau :
Exemple de Cases-De-Pène

Zone de protection du forage de Cases-De-Pène (95 % de sa surface s'étend sur d'autres communes)

DEMARCHE PARTICIPATIVE

Depuis 2011, PMM a mis en place des groupes de travail avec les 36 maires de la communauté urbaine. L'objectif est de leur permettre d'appréhender l'approche préventive dans la gestion de l'eau et de construire leur stratégie de protection de la ressource.

En 2016, PMM s'est engagée dans une démarche participative et concertée avec les maires. Mais l'absence de représentants citoyens dans le Copil est à regretter, une réflexion a ainsi été lancée sur la possibilité de les intégrer.

RESULTATS

PRINCIPAUX RÉSULTATS : en termes de qualité d'eau, une tendance globale à la **baisse des triazines** et de ses dérivés ainsi que l'absence de traces de glyphosate dans l'eau brute est noté.

Au niveau économique et social, le statut de « porteur de projet » des caves à ouvert aux agriculteurs la possibilité d'obtenir un soutien financier et de la part de l'Europe. Le budget pour les MAEC de la communauté urbaine atteint ainsi les 2.5 millions d'euros. La démarche a également permis aux différents acteurs du territoire de réfléchir de manière concertée aux problématiques de gestion de l'eau et de se fédérer autour de projets communs.

FACTEURS DE RÉUSSITE : l'opération de reconquête de la qualité de l'eau a été rendue possible par l'investissement collectif. L'ensemble de l'intercommunalité s'est engagé dans cette démarche et la participation active des caves coopératives de la vallée de l'Agly s'est avérée déterminante.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES : PMM a connu des difficultés dans la maîtrise de la mise œuvre du programme d'action. La stratégie de délégation aux caves coopératives a permis d'étendre les opérations de reconquête de la qualité de l'eau à l'ensemble des territoires de productions. En contrepartie, la mobilisation des acteurs sur les « zones de protections » a été plus faible que ce que souhaitait la communauté urbaine.

PERSPECTIVES : PMM souhaite proposer de nouvelles offres aux structures économiques. Il s'agit notamment de cofinancer les démarches de labélisation programmés dans le FEADER et de financer du matériel inter-ceps.

Une nouvelle zone de protection est également à l'étude au niveau du captage de Cassagnes.



Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine - Siège social

11 Boulevard Saint-Assisclé - BP 20641 66006 Perpignan Cedex

04 68 08 60 00

accueil.eaux@perpignan-mediterranee.org

twitter.com/PerpiMetropole

CONTACT